

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 039-243900420-20240408-55_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation

22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 08 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à La Loye au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Avancement trésorerie budget principal aux budgets annexes et inversement

N°55/2024

Nombre de membres

40

Présents

33

Représentés

3

Excusés

6

Votants

36

Présents

Mesdames Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Paillot (procuration à Joëlle Alixant), Sermier (procuration à Sandra Hählen), Faivre, Falcinella-Gillard, MM. Truchot (procuration à Etienne Rougeaux), Théry.

Absents M. Coutrot.

Les règles comptables en vigueur permettent aux collectivités de bénéficier temporairement de l'excédent de trésorerie d'un budget général, pour alimenter la trésorerie du budget annexe, et inversement, que la trésorerie du budget annexe vienne alimenter le budget général,

Pour ce faire, le comptable doit aviser par certificat administratif qui précise le montant de l'avance entre les 2 budgets,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à procéder, si besoin, à ces demandes temporaires d'avances de budget à budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

